



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-048

PUBLIÉ LE 20 MAI 2016

Sommaire

Assistance publique - Hôpitaux de Paris

75-2016-05-13-011 - Arrêté déléation signature de François Crémieux, directeur des
Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (6 pages)

Page 3

Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis

75-2016-05-18-014 - Arrêté de déléation de marchés (2 pages)

Page 10

Assistance publique - Hôpitaux de Paris

75-2016-05-13-011

Arrêté délégation signature de François Crémieux,
directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de
Seine

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
(sites Adélaïde Hautval, Beaujon, Bichat–Claude-Bernard, Bretonneau, Louis-Mourier)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2014343-001 nommant Monsieur François Crémieux à compter du 12 novembre 2014 directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau)

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

ARRETE

ARTICLE 1 :

- Délégation générale de signature est donnée à Monsieur **Arnaud Corvaisier**, directeur de groupe hospitalier adjoint à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K)

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Sabine Dupont**, Directrice Adjointe, chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G (1, 2, 3, 6, 29,30), H(5), K de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé,
- Madame **Sabine Dupont**, Directrice Adjointe, chargée des affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé,
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé des finances à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, H (1, 2, 3) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé,
- Monsieur **Lyonel Verley**, Directeur Adjoint, chargé des achats et prestations logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15), E de l'arrêté directorial n° n° 2014343-001 susvisé,
- Monsieur **Olivier Vilain**, Directeur Adjoint, chargé des investissements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, D (1, 2, 3, 4, 7) de l'arrêté n° 2014343-001 susvisé
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé.
- Monsieur **Olivier Savin**, ingénieur, chargé du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C(2,5), E de l'arrêté directorial n° n° 2014343-001 susvisé.
- Monsieur **Patrick Cossard**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé
- Monsieur **Camille Crespy**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé

- Monsieur **Franck Copperé**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n°2014343-001 susvisé
- Monsieur **Patrick Bodo**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Guillaume Caro, directeur du site Louis-Mourier, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Madame Françoise Martin, directrice du site Adélaïde Hautval, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site Bichat - Claude-Bernard, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Madame Sabine Dupont, directrice du site Beaujon, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Monsieur Lyonel Verley, directeur du site Bretonneau, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le Directeur du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice adjointe, chargée des ressources humaines non médicales délégation est donnée à Madame Inès Gravey, directrice des ressources humaines adjointe, Monsieur Grégory Guibert, directeur des ressources humaines adjoint, Madame Céline Fitoussi, Attachée d'Administration Hospitalière ; Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière ; Sylviane Gautrand, adjoint des cadres hospitaliers, Nadia Olinga, adjoint des cadres, Claire Lhomond, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabine Dupont ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G (1,2,3,6,29,30), H(5), K de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice Adjointe, chargée des affaires médicales, délégation est donnée à Monsieur Grégory Guibert, directeur des ressources humaines adjoint, Monsieur Tony Loiseau, attaché d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabine Dupont et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Lyonel Verley, Directeur Adjoint, chargé des achats et prestations logistiques, délégation est donnée à Monsieur Brahim Bouzaréa, responsable logistique, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Lyonel Verley et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15), E de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé et délégation est donnée à Monsieur Antoine Labonne, responsable service achat, et Monsieur Patrick Didier, Technicien Supérieur Hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Lyonel Verley et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C(2) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Olivier Vilain, Ingénieur Général, chargé des investissements, délégation est donnée à Monsieur Arsène Lollichon, ingénieur, coordonnateur travaux et maintenance, Madame Françoise Gosso, directrice des équipements, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Olivier Vilain et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, D (1, 2, 3,4,7) de l'arrêté n° 2014343-001 susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur adjoint, chargé de la recherche, délégation est donnée à Madame Audrey Garcia-Viana, directrice adjointe à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, Directeur Adjoint, chargé des finances, délégation est donnée à Madame Julie Thuilleaux, directrice adjointe et Madame Audrey Garcia-Viana, directrice adjointe, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, H (1,2,3) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé,

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice du site de Beaujon, délégation est donnée à Madame Inès Gravey, directrice des ressources humaines adjointe, Madame Caroline Joly, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Sabine Dupont a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de l'hôpital Beaujon,

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site de Bichat, délégation est donnée à Madame Marie Warnier, directrice des opérations, Monsieur Alain Bentounsi, Coordonnateur Général des

Soins, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Arnaud Giraudet a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bichat,

En cas d'empêchement de Monsieur Guillaume Caro, directeur du site de Louis Mourier, délégation est donnée à Madame Inès Gravey, directrice des ressources humaines adjointe, Madame Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Guillaume Caro, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site de Louis Mourier. Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge Villard, cadre administratif de pôle, à l'effet de signer les actes liés aux fonctions de Monsieur Guillaume Caro et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H (2) de l'arrêté directorial n°2014343-001 susvisé,

En cas d'empêchement de Monsieur Lyonel Verley, directeur du site de Bretonneau, délégation est donnée à Madame Maria Devaud, Directrice des soins, Monsieur Brahim Bouzarea, ingénieur logistique, Madame Hélène Matsushita, cadre de santé à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Lyonel Verley, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bretonneau,

En cas d'empêchement de Madame Françoise Martin, directrice du site Adélaïde Hautval, délégation est donnée à Madame Inès Gravey, directrice des ressources humaines adjointe, Monsieur Alain Bentounsi, coordonnateur général des soins, Madame Sylvie Karcher, cadre de santé, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Françoise Martin, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Adélaïde Hautval et délégation est donnée à Madame Nadiana Bruneau à l'effet de signer tous les actes uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G (1,2,3,6,29,30), H(5), K de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé, pour les périodes de garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 1 à 4 du présent arrêté

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

- Thomas Bardot, Cadre de Santé
- Alain Bentounsi, coordonnateur général des soins
- Eric Blattes, Attaché d'Administration Hospitalière
- Brahim Bouzarea, Ingénieur Logistique
- Annie Blivet, Cadre Supérieur de Santé
- Sébastien Brion, Ingénieur Logistique
- Michèle Caron, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Guillaume Caro, Directeur Adjoint
- Patrick Colau, Cadre de Santé
- Pierre-Christophe Cathelineau, Directeur Adjoint AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Maria Devaud, Directrice des Soins
- Cindy Duchamp, Attachée d'Administration Hospitalière
- Elham El Ghandour, Cadre de Santé
- Dalila Flici, Adjoint des Cadres
- Laurent Fournau, Cadre de Santé

- Audrey Garcia-Viana, Directrice Adjointe
- Arnaud Giraudet, Directeur adjoint
- Françoise Gosso, Directrice des Equipements,
- Inès Gravey, Directrice Adjointe
- Caroline Joly, Directrice des Soins
- Sylvie Karcher, Cadre de Santé
- Claire Lhomond, Attaché d'Administration Hospitalière
- Tony Loiseau, Attaché d'Administration Hospitalière
- Françoise Martin, Directrice adjointe
- Sabrina Meslem, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marie Nobili, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Isabelle Nyobe Nlend, Cadre de Santé
- Henri Pham, Attaché d'Administration Hospitalière
- Bertrand Rigaut, Ingénieur travaux
- Elodie Salga, Ingénieur Biomédical
- Christelle Soupraya, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Jean-François Tacnet, Attaché d'Administration Hospitalière
- Françoise Taris, Directrice des Soins AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Catherine Terradas, Cadre de Santé
- Julie Thuilleaux, Directrice Adjointe
- Violaine Tiquant, Cadre de Santé
- Franck Valy, Ingénieur informatique
- Marc Vanicatte, Ingénieur Biomédical
- Lyonel Verley, Directeur Adjoint
- Lara Vinauger, Directrice Adjointe
- Sophie Viane, Adjoint des cadres Hospitalier
- Marie Warnier, Directrice Adjointe

ARTICLE 6 :

L'arrêté n° 201696-0003 du 05 avril 2016 portant délégation de signature du Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau) est abrogé.

ARTICLE 7 :

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 13 mai 2016



François Crémieux

Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux
universitaires Paris Seine-Saint-Denis

75-2016-05-18-014

Arrêté de délégation de marchés

**Arrêté de délégation de signature de tous les actes relatifs
à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés publics**

Arrêté n° 2016-012

Le directeur du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis »,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu l'arrêté du 26 octobre 2011 relatif aux procédures administratives, budgétaires et financières de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance-publique – hôpitaux de Paris, en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Frédéric ESPENEL, adjoint au directeur du Groupe Hospitalier, directeur de l'hôpital Avicenne, en vue de signer au nom de M. Didier FRANDJI, directeur du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis » tous les actes relatifs à la préparation, à la passation et l'exécution des marchés passés selon les procédures énoncées à l'article 3, paragraphe F, de l'arrêté directeur du 4 mai 2016 susvisé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Françoise GAILLARD, Adjoint des cadres hospitaliers, responsable de la cellule des marchés, en vue de signer, au nom du directeur,

- les actes nécessaires à la préparation des marchés publics, tels que définis au paragraphe A de l'article 2 de l'arrêté directeur du 4 mai 2016 susvisé
- les actes nécessaires à la passation des marchés, tels que définis au paragraphe B de l'article 2 de l'arrêté directeur du 4 mai 2016 susvisé, à l'exclusion de la signature et la notification des marchés, et des décisions d'adhésion à des centrales d'achat ou à des groupements de commande et la signature des actes relatifs à ces adhésions,
- les actes nécessaires à l'exécution des marchés, tels que définis aux alinéas 6°, 7°, 8°, 10° et 12° du paragraphe C de l'article 2 de l'arrêté directeur du 4 mai 2016 susvisé

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée dans le champ de leurs compétences, en vue de signer, au nom du directeur, les actes nécessaires à l'exécution des marchés, tels que définis aux alinéas 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 9°, 11°, 13° et 14° du paragraphe C de l'article 2 de l'arrêté directeur du 4 mai 2016 susvisé, à

- Mme Aline COUDRAY, directrice des services économiques et logistiques,
- M. Jacques SULBERT, directeur des investissements et de la maintenance,
- M. Dominique TROUVE, directeur des systèmes d'information.

En cas d'absence de Mme Aline COUDRAY, délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Marc LAZARDEUX, attaché d'administration hospitalière,
- M. Bernard SERMANSON, adjoint des cadres hospitalier.

En cas d'absence de M. Jacques SULBERT, délégation de signature est donnée à :

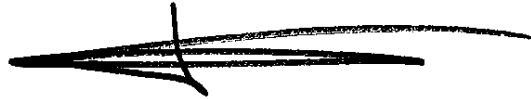
- M. Philippe CHAUDET, ingénieur,
- M. Thierry CLERC, ingénieur.

En cas d'absence de M. Dominique TROUVE, délégation de signature est donnée à M. Thierry PASQUELIN, ingénieur.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n°2015-15 du 7 octobre 2015 du directeur du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris-Seine Saint-Denis » est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Bobigny, le 18 mai 2016
Le Directeur du groupe hospitalier
Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis



Didier FRANDJI